



FEUILLE DE ROUTE
PLAN D' ACTIONS PARTICIPATION
2022 → 2024





PRÉFACE AU PLAN D' ACTIONS

« En 2015, les autorités compétentes en matière de santé lancent une réforme ambitieuse : « vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents »¹.

Chaque territoire est invité à instituer et à opérationnaliser un réseau avec l'ensemble des acteurs concernés par cette nouvelle politique. Sur les 38 communes namuroises, le Réseau Santé Kirikou se met progressivement en place à partir de juillet 2016. Une convention de collaborations, datée du 25 octobre 2017, vient officialiser et renforcer le modèle de gouvernance autour de 3 axes intersectoriels².

Pour rappel, la convention, structurée autour des partenaires qui s'engagent à travailler ensemble pour et avec les jeunes, est ouverte en permanence à la signature de toutes nouvelles institutions ou organisations en contact avec le public cible.

En complémentarité de l'existant, différents programmes d'action, financés par le SPF Santé publique, sont mis en œuvre par le Réseau Santé Kirikou.

Pour poursuivre, les partenaires adoptent une planification stratégique pour l'année 2020 et les suivantes : soit une boussole commune pour guider les actions et renforcer le sens de celles-ci »³.

Sur base de l'avis du Conseil supérieur de la Santé (juillet 2019) relatif à la participation des enfants et adolescents dans le domaine des soins de santé mentale⁴ et du rapport intermédiaire du projet pilote du SPF Santé publique⁵, l'accent est mis, dans le cadre de la nouvelle phase du projet, sur l'implémentation concrète de la participation des enfants, des adolescents et de leur entourage au sein des réseaux SMEA.

Pour cette raison, fin 2021, le SPF Santé Publique accorde à chaque réseau de la nouvelle politique de santé mentale une nouvelle fonction de coach participation (aussi appelée « chargé de projet à la participation », ayant pour mission d'élaborer un plan d'actions concret en lien avec les thématiques suivantes:

- Mise à disposition d'informations adaptées et accessibles aux enfants, aux adolescents et à leur entourage (associations respectives incluses) concernant la santé mentale, les problèmes de santé mentale et l'offre de soins en santé mentale.
- Développement d'actions qui encouragent et soutiennent à exprimer leur point de vue lors des concertations et des prises de décision qui ont un impact sur leur santé mentale.
- Développement d'initiatives qui garantissent la participation active des enfants, des adolescents et de leur entourage au sein de l'organisation et à la prise de décision inhérente au réseau SMEA, afin qu'ils puissent efficacement contribuer à la création, au progrès, à la conception et à l'évaluation de soins en santé mentale respectueux des jeunes au :
 - Niveau micro: les enfants, les adolescents et leur entourage participent au processus de décisions concernant leur suivi (parcours de soins individuel)

1 https://www.psy0-18.be/images/Guide_0-18/GUIDE-EA_definitif_20150330.pdf

2 1) les SSM spécialisés, (2) les services généralistes de la santé, de l'action sociale et du handicap, (3) les services implantés dans la société civile.

3 http://www.reseau-sante-kirikou.be/wp-content/uploads/2019/12/Kirikou_PlanStrategique_Def.pdf

4 https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20190710_css_9458_participation_vweb.pdf

5 <https://www.psy0-18.be/index.php/fr/participation>



- Niveau méso: les enfants, les adolescents et leur entourage sont activement impliqués dans l'organisation des soins. Ils contribuent au développement de l'offre de soins, à l'évaluation et au feedback relatifs aux soins ainsi qu'à l'aide et aux diverses prestations proposées (institutions et réseau).
 - Niveau macro: les enfants, les adolescents et leur entourage bénéficient d'une place et formulent des recommandations à l'attention des autorités politiques compétentes.
- Développement d'initiatives qui visent à renforcer la sensibilisation, la connaissance et l'application de la participation des enfants, des adolescents et de leur entourage auprès des partenaires du réseau SMEA et dans le domaine de la santé mentale au sens large.

Au sein du Réseau Santé Kirikou, il a été décidé de localiser la fonction de coach participation au sein de l'équipe du Service Droit des Jeunes de Namur. En effet, le SDJ de Namur est reconnu pour sa méthodologie en recueil de paroles des jeunes et bénéficie d'une pratique de terrain considérable en matière de santé mentale. En juillet 2021, cette pratique a notamment conduit à la publication d'une recherche-action intitulée « Quels sont les freins au droit à la santé mentale du jeune ? »⁶ et à la diffusion, sur le site internet du service, de capsules-vidéos réalisées par des jeunes pour des jeunes⁷.

Ce plan d'actions s'inscrit bien entendu dans la continuité des travaux déjà réalisés au sein du Réseau.

Il est également à noter que le présent plan d'actions peut évoluer au fil du temps et n'est pas immuable.

ANCRAGE JURIDIQUE DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

1. Convention internationale relative aux droits de l'enfant
2. Convention relative aux droits des personnes handicapées
3. Lignes directrices du Conseil de l'Europe pour des soins de santé adaptés aux enfants
4. Constitution Belge
5. Loi relative aux droits du patient
6. Décrets des communautés
7. Réforme de la santé mentale psy0-18
8. Convention de réseau : articles 3 et 23

« PARTICIPATION » DANS LE GUIDE VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DE SANTÉ MENTALE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS⁸

Renforcer le leadership et la politique de santé mentale pour enfants et adolescents à tous les niveaux est le premier objectif stratégique du guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants

⁶ <http://www.sdj.be/smj/>

⁷ <http://www.sdj.be/sante-mentale/>

⁸ Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents 0-18



et adolescents. L'une de ses opérationnalisations est le renforcement et l'optimisation « *de la participation et du droit de parole effectifs de l'enfant ou de l'adolescent et de son entourage aux différents niveaux : micro (patient), méso (système ou réseau) et macro (politique).* »

Cette opérationnalisation conduit à deux actions :

- « *Valoriser et intégrer les résultats des recherches et les bonnes pratiques existantes relatives aux facteurs clés de succès pour la réalisation d'un droit de parole et d'une implication des enfants et adolescents ainsi que de leur entourage aux différents niveaux : micro (patient), méso (système ou réseau) et macro (politique).*
- *Établir la base juridique en faveur d'une reconnaissance et d'un mandat pour rendre effectifs la participation et le droit de parole aux différents niveaux : micro (patient), méso (système ou réseau) et macro (politique).* »⁹

Elle est également intimement liée au programme relatif à l'implémentation « *d'une égalité de traitement et d'une citoyenneté à part entière des enfants et adolescents souffrant de problèmes psychiques dans une vision de développement et de rétablissement :*

- *Favoriser la mise en place d'activités orientées vers le soutien, le développement et le rétablissement dans le but de faire participer l'enfant ou le jeune de manière aussi active que possible à la société grâce à une collaboration intensive avec tous les partenaires pertinents issus des secteurs connexes*
- *Favoriser la mise en place d'activités axées sur l'apprentissage, la formation, les parcours scolaires et les formations appropriés aux enfants et adolescents présentant une vulnérabilité psychique élevée.* »¹⁰

SOUTIEN À LA FONCTION DE COACH PARTICIPATION

Il est rappelé que la concrétisation et l'opérationnalisation de ce plan d'actions relèvent d'une responsabilité collective des partenaires et des différents programmes d'activités du Réseau Santé Kirikou.

La fonction de coach participation est un aiguillon, un levier facilitateur et une source d'inspiration mais le changement culturel et des pratiques qu'implique la participation des enfants et des adolescentes, notamment aux politiques publiques en santé mentale, passera par l'intéressement progressif de nombreux acteurs et par la mobilisation de différentes ressources

Pour information, signalons à titre d'illustration que la fonction de coach participation peut déjà s'appuyer pour soutenir son entrée en fonction sur les ressources suivantes : le comité de réseau, la coordination du réseau, le programme de consultation et de liaison intersectorielle, les membres du groupe de travail participation, le service Droit des Jeunes de Namur, le comité des fonctions stratégiques du réseau, Un des enjeux du développement de la fonction passera par l'augmentation et la diversification de ses ressources.

En outre, il est convenu qu'au-delà du budget octroyé par le SPF Santé publique, la fonction coach participation du réseau pourra bien entendu être soutenue par d'autres politiques publiques ou sera

⁹ Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents 0-18, p. 7.

¹⁰ *ibidem.*, p. 8.



encore habilitée à répondre à différents appels à projet favorisant la mission de participation ou à solliciter l'aide de financeurs privés.

DÉFINITION DE LA PARTICIPATION

La participation des enfants et des adolescents est un droit ancré dans différents textes de loi (cf. supra) et dont ils bénéficient autant que les adultes.

Les analyses réalisées précédemment ont montré qu'il est important de définir les objectifs, le cadre et les limites dans lesquels se fait la participation. Il s'agit en effet d'un concept complexe qui varie selon la situation (environnement social, âge, etc.) et le niveau de participation (micro, méso, macro).

Pour cette raison, nous prenons acte qu'il existe effectivement une pluralité de définitions **mais** qu'il est essentiel de prendre en compte le processus et les balises menant à la participation. Nous défendons ainsi la pluralité d'expertises des acteurs et la voix des enfants et des adolescents et de leur entourage, via laquelle le processus de participation prendra forme. En effet, participer c'est choisir. C'est choisir de participer et de quelle manière. C'est aussi choisir de ne pas participer.

La participation peut ainsi être notamment balisée par le disque de participation¹¹ et l'échelle de participation¹².

Le disque de participation nécessite de rassembler quatre composantes :

- Le but de la participation
- Le contexte de la participation
- Les acteurs
- Le mode de participation

L'échelle de participation s'inscrit dans cette dernière composante et est composée de différents niveaux de participation :

- L'information : le professionnel informe strictement le jeune et son entourage ; il s'agit du bas de l'échelle et du mode de participation le plus passif.
- La consultation : le professionnel consulte le jeune et son entourage. Il s'interroge activement sur l'opinion de l'utilisateur mais détermine lui-même si les résultats de la consultation seront pris en compte.
- Le conseil : le professionnel s'engage à tenir compte du feed-back du jeune et de son entourage mais il peut s'en écarter lors de la prise de décision finale.
- Le partenariat : le professionnel et le jeune et son entourage coopèrent de manière équivalente, il y a une prise de décision commune
- La codécision : le jeune détermine les objectifs et les priorités et le professionnel a plutôt un rôle de soutien et de conseil. Il s'agit du mode de participation le plus actif.

¹¹ Disque de participation, repris de Keki, beleidsadvies, 2015

¹² Echelle de participation dans le contexte des soins en santé mentale, landelijke cliëntenraad, 2003



Il est important d'informer les jeunes sur les différents modes de participation existants et sur le fait que ceux-ci peuvent à tout moment contredire ce qui est mis en place dans le cadre d'un processus participatif.

Ces niveaux de participation dépendent bien entendu des raisons et de l'objectif de la participation, qui est à évaluer au cas par cas par les acteurs (enfants et professionnels). Il est important de créer un cadre lorsque processus participatif prend forme. En effet, ce cadre et ces balises sont des incitateurs essentiels afin de ne pas tomber dans un « semblant » de processus participatif et une instrumentalisation. **Par conséquent, il est important d'énoncer qu'une participation réelle nécessite un certain transfert de pouvoir vers l'enfant¹³.**

Ces deux méthodes complémentaires n'empêchent bien entendu pas d'amener d'autres idées lorsqu'un processus participatif est en cours d'élaboration. *Par exemple : les 7 règles d'or à la participation (délégué général aux droits de l'enfant, 2021).*

Enfin, cette volonté de ne pas définir davantage la participation prend sa source dans l'idée qu'un processus participatif, bien qu'il doit être balisé, se doit être construit et choisi au fur et à mesure, au cas par cas, par les jeunes avec l'aide de professionnels.

VISION DU PLAN D' ACTIONS À LONG TERME

La vision de ce plan d'actions est d'assurer une participation active des enfants, des adolescents et de leur entourage au sein du Réseau Santé Kirikou. Leur droit à la participation est un droit qui est, nous l'avons évoqué, garanti dans plusieurs textes légaux.

La mise en œuvre du droit à la participation des enfants et des adolescents nécessite des actions d'information, de création d'opportunités, d'action et de sensibilisation. Il s'agit en effet des 4 axes principaux qui seront mis en action simultanément de manière à travailler sous plusieurs angles afin d'implémenter la participation active de manière progressive et homogène, tout en mobilisant les 3 axes intersectoriels du réseau¹⁴.

Ce plan d'actions se veut être à destination de tous les jeunes de la province. Autant ceux qui sont concernés par la santé mentale que ceux qui ne le sont pas.

« L'enfant est une personne ayant des droits et des devoirs, et en même temps une personne ayant besoin de soins et de protection »¹⁵. Il est important de se mettre d'accord sur l'image de l'enfant que l'on veut défendre. L'enfant est-il un être à protéger ? L'enfant est-il un être qui bénéficie de droits et ainsi un acteur social et moral ayant la possibilité de participer ? Selon nous, l'enfant ne sait pas être l'un sans l'autre. En effet, l'enfant doit être traité de manière égale à l'adulte tout en bénéficiant d'une protection supplémentaire en raison de son statut spécifique d'enfant. Les deux aspects sont des conditions indispensables à reconnaître à l'enfant.

Ainsi, l'enfant doit pouvoir participer activement tout en étant protégé. Il est égal à l'adulte tout en étant autre à l'adulte. Il est « égal » en ce qu'il doit pouvoir faire valoir ses droits et se faire entendre. L'enfant a des choses à dire et sait mieux que personne ce qu'il vit. Il est « autre » en ce qu'il est mineur et a donc des protections supplémentaires indéniables.

¹³ Avis CCS n°9458, p. 19

¹⁴ les SSM spécialisés (1), les services généralistes de la santé, de l'action sociale et du handicap (2), les services implantés dans la société civile (3).

¹⁵ Herbots & puts, 2015, Avis CSS n° 9458, p. 27.



GARANTIR LA PROTECTION DES ENFANTS DANS UN PROCESSUS PARTICIPATIF¹⁶

Comment garantir la sécurité des enfants dans un processus participatif ? Lorsqu'on lance un processus participatif avec des enfants et des adolescents, la sécurité est essentielle. Il faut ainsi veiller à poser des balises afin de prévenir contre une participation factice mais également contre des abus et de la maltraitance¹⁷.

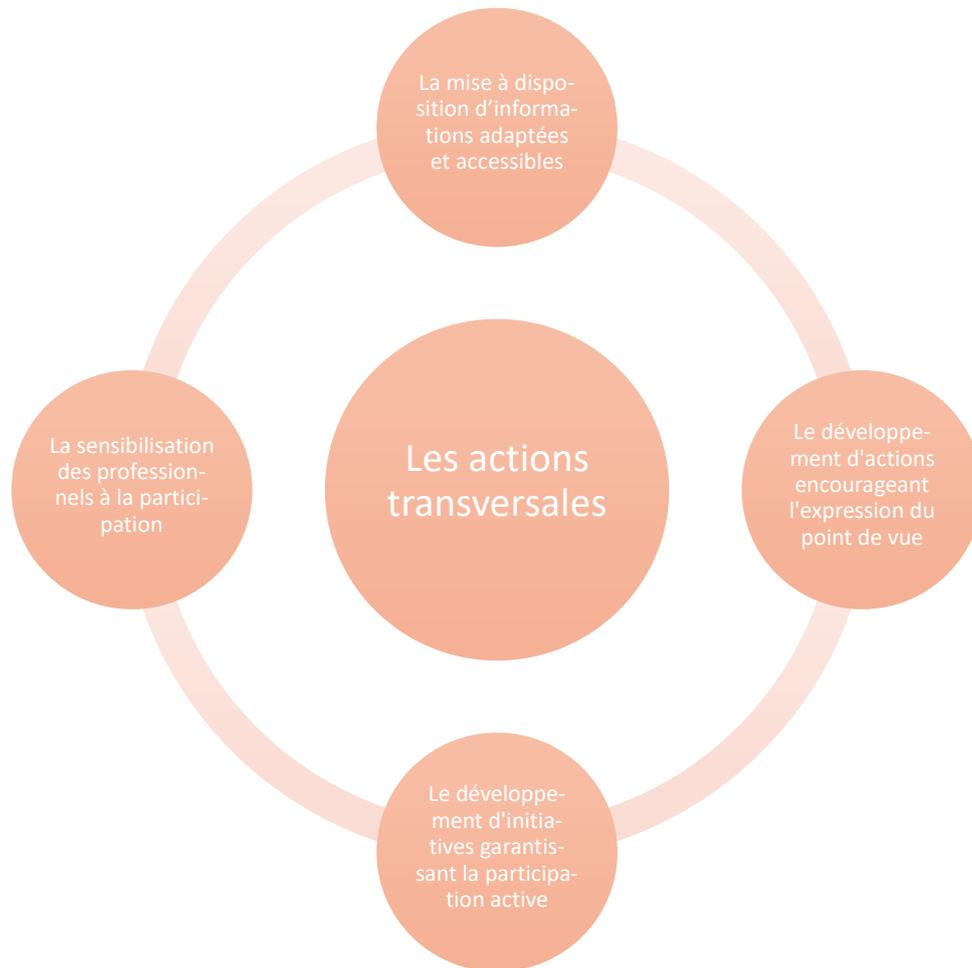
Il est ainsi essentiel de fixer des balises :

- « *Informer les enfants et les jeunes des mesures de protection et des règles appliquées, et s'assurer qu'ils les comprennent avant le début du travail ;*
- Veiller à ce que les rôles et responsabilités de chacun soient bien compris de tout le monde avant de lancer un processus participatif ;
- *Faire en sorte que les formulaires de consentement pour les parents/tuteurs/responsables et les enfants soient complétés et renvoyés avant le début ;* »
- Veiller à recueillir les informations utiles au processus participatif envisagé (cf. disque de participation, échelle de participation, etc.) ;
- Veiller au respect des droits des jeunes en fonction de l'action envisagée (notamment le droit à l'image et le droit à la vie privée).
- Veiller au respect du secret professionnel et à la confidentialité en tous temps
- La participation des enfants se doit d'être entièrement volontaire, ce qui est le principe même de la participation
- « *Il faut traiter les enfants avec respect et les reconnaître comme des individus ayant leurs propres droits. »*

¹⁶ « *La participation des enfants aux décisions publiques. Pourquoi et comment impliquer les enfants ?* », 2014, OEJAJ

¹⁷ Ibidem, p. 41.

LES CINQ GRANDS AXES DU PLAN D' ACTIONS



Les actions transversales

Actions		Evaluation	Partenaire.s hypothétique.s	Temporalité
1	Participer au comité de réseau et au comité de fonctions stratégiques du réseau	/	/	/
2	Participer à des réunions nationales/françophones entre tous les coachs participation	/	/	/
3	Proposer et actualiser une liste des documentations relatives à la participation sur le site internet du réseau Kirikou	Existence et alimentation de la liste	Chargé de communication RSK	2022

Cette liste de ressources est disponible sur le site internet du Réseau Santé Kirikou via l'onglet « ressources » et ensuite « participation ». Elle est accessible à tous les professionnels et tous les jeunes qui souhaitent la consulter.

4	Proposer et actualiser via un moyen numérique une liste de ressources relatives à la participation à destination des jeunes	Existence et alimentation de la liste	Chargé de communication RSK	2022
5	Approfondir continuellement les connaissances relatives à la participation	/	/	2022-2024
6	Récolter les pratiques participatives existantes dans le Réseau Santé namurois	Agrémenter petit à petit notre base de donnée de processus participatif	Les coachs participation	2022-2024
Cette récolte de pratiques participatives va se réaliser selon des clés et des critères définis de manière uniforme entre tous les réseaux francophones au minimum.				
7	Veiller à travailler au besoin en collaboration avec des institutions/organisations qui travaillent déjà autour de la participation avec des jeunes	/		2022-2024

Premier axe : La mise à disposition d'informations adaptées et accessibles aux enfants, adolescents et leur entourage

	Actions	Evaluation	Partenaire.s hypothétique.s	Temporalité
1	Proposer une version jeune ou partie jeune sur le site internet du Réseau Santé Kirikou et sur les sites des partenaires	Création effective	Coordinateur RSK Chargé de communication Partenaires (via focus-groupes)	2022
<p>Idée : pertinence d'ajouter un onglet « jeune » sur le site internet afin d'adapter le langage mais également de permettre aux jeunes de s'y retrouver parmi tous les services de santé mentale de la province de Namur ; de permettre aux services de première ligne d'être identifiables.</p> <p>L'idée est de créer une base de données reprenant les services de première ligne pouvant aider les jeunes en cas de besoin. Idée : cette base de données reprendra les coordonnées des services que l'on peut retrouver soit en recherchant par ordre alphabétique, soit via des mots clés tels que « harcèlement », « alcool », « drogue », « suicide », etc. (cf. site AMO-école)</p> <p>Nous pourrions également prévoir une partie « questions/réponses » afin que les jeunes puissent trouver une réponse rapidement : qu'il s'agisse d'un service, d'une vidéo, d'un numéro de téléphone, etc.</p>				
2	Proposer un accompagnement aux partenaires dans la réalisation d'une version pour enfants des documents des institutions ou des professionnels de soins	Multiplication desdits documents en version pour enfants	CLPS Culture&santé FALC	2022-2024

La littératie en santé est une notion essentielle. Il s'agit de permettre à toute personne de comprendre la portée des propos utilisés en santé. L'idée est ainsi de donner la capacité et le pouvoir aux jeunes et à leur entourage d'accéder à l'information, de la comprendre mais aussi de pouvoir l'évaluer et l'appliquer. Afin d'y parvenir, il est indispensable d'en changer.

- Préparation et réflexion : 2022
- Mise en place et accompagnement : 2023
- Poursuite de l'action jusqu'en 2024

L'idée de cette action est ainsi de réaliser des versions pour enfants de tous documents et **d'associer les jeunes à ce processus**. En effet, qui d'autres est mieux placé que les jeunes afin d'évaluer le caractère compréhensible des documents mis à jour ?

Exemple : focus-groupes, groupes de relecture, tables rondes, etc.

3	Proposer des outils matériels mettant en avant les services de premières lignes (exemples : flyers, affiches, brochures, etc.)	Existence effective de plusieurs outils	Chargé de communication CPMS	2022-2023
---	--	---	---------------------------------	-----------

L'idée est vraiment de permettre aux jeunes qui n'ont pas forcément (ou pas du tout) accès aux technologies actuelles que leur rendre les services de premières lignes accessibles et identifiables ; d'avoir un outil adapté qui permet de s'y retrouver facilement. Cela permet également un contact physique direct.

Idée : **une brochure** pour les professionnels (plus technique) et une pour les jeunes (informations concrètes : nom du service, adresse, numéro de téléphone, etc.)

Idée : **affiches dans les écoles** > lieu important pour toucher les jeunes et pour déstigmatiser la santé mentale. Le but de cette action est réellement de permettre à la santé mentale d'être déstigmatisée, qu'elle soit omniprésente au sein des écoles et que les services de premières lignes soient connus des jeunes s'ils en ont un jour besoin.

Idée : **faire des affiches différentes en fonction d'un thème.**

- « Je me fais harceler, je ne suis pas bien, je ne sais pas à qui en parler » (reprendre des témoignages) + indiquer des coordonnées.
- « J'ai des idées noires »
- etc.

4	Proposer des activités de sensibilisation à la santé mentale dans divers lieux de la province de Namur (exemple : écoles, maisons de jeunes, etc.)	Nombre d'activités réalisées + impact	Projet nomade CPMS CRéSaM	2022-2024
---	--	---------------------------------------	---------------------------------	-----------

Par exemple : tel que mentionné supra, l'école est un lieu important. En effet, l'école étant le lieu où les jeunes passent la majeure partie de leur temps, où ils grandissent et évoluent, il est important de pouvoir s'y rendre afin de discuter de la santé mentale. Plus nous parlerons de la santé mentale, moins elle sera stigmatisée.

Activité prévue à ce jour : école Saint-Louis en avril/mai 2022

Contenu : présentation Projet Nomade, Réseau Santé Kirikou et Service Droit des Jeunes ; sensibilisation via la diffusion d'une capsule vidéo (service droit des jeunes, capsule « stigmatisation ») ; discussion autour de la capsule vidéo et de la définition de la santé mentale ; explication du projet « mes droits sont covid de sens » + diffusion vidéo d'accroche.

5	Assurer une présence sur les réseaux sociaux (exemple : instagram, tiktok, etc.)	Création d'une page sur un réseau social et utilisation effective ; s'assurer des mises à jour		2022-2024
<p>Les réseaux sociaux sont les canaux les plus utilisés par les jeunes de nos jours, c'est le canal via lequel nous avons le plus de chance de les toucher. Il est important de continuellement questionner cette controverse autour de l'utilisation des réseaux sociaux des jeunes.</p> <p><i>Exemple : poster au minimum une fois par semaine une information pertinente, qu'elle soit en lien avec la participation des jeunes ou avec la santé mentale de manière générale.</i></p> <p><u>Idées pouvant être associées à l'action</u> : Formations réseaux sociaux (exemple : cresam, action médias jeunes)</p>				
6	Proposer la réalisation d'un service numérique reprenant l'ensemble de l'offre du Réseau Santé Kirikou (diffusion de l'information)	Existence effective du service numérique	Chargé de communication	2023-2024
<p>Le service numérique est un élément accessible à une grande majorité de jeunes et permet une circulation plus fluide. Il s'agirait d'avoir un répertoire accessible directement de son téléphone.</p> <p>Cartographie du réseau, recherche par ordre alphabétique et via mots clés.</p> <p>Cette application peut être composée d'une fiche par partenaire mise à jour au fur et à mesure, les informations de contacts de chaque institution/psychologue, une carte maps pour les services de premières lignes.</p> <p><u>Idée</u> : site commun à tous les réseaux francophones/du pays</p> <p><i>Exemple : plateforme santé mentale de Charleroi (PFRCC)</i></p>				
7	Créer un label « child friendly”	Utilisation effective du label	CRK Chargé de communication	2024
<p>L'idée de la création d'un tel label/logo est de proposer à tous partenaires qui le souhaitent d'apposer ce label sur sa fiche « partenaire » disponible sur le site internet du Réseau Santé Kirikou, et ainsi d'être reconnu comme étant une institution qui adapte son langage aux enfants.</p> <p>Afin d'obtenir ce label, il s'agirait de répondre à des conditions similaires à celles du label « WAT WAT » par « ambassade bureau voor jonge zaken »</p> <p>Nous pouvons imaginer sept principes (identiques à ceux du label WAT WAT). L'information est :</p> <ol style="list-style-type: none"> SUR MESURE : le produit d'information est adapté au milieu de vie des enfants et des jeunes : clair, compréhensible, utilisable, reconnaissable et attractif CORRECT et COMPLET : il donne un bon aperçu des différentes possibilités actuelles 				

c.	EMPOWERING : cela crée un impact positif sur leur qualité de vie et renforce leur position dans la société pour faire leurs propres choix
d.	TRANSPARENT : la vision et les motivations des créateurs du produit sont clairement décrites, les informations ne sont pas destinées à influencer ou persuader religieusement ou politiquement et n'ont aucun but commercial
e.	EFFICACE : a l'impact escompté sur le groupe cible
f.	PARTICIPATIF : l'organisation implique le groupe cible dans le développement du produit
g.	EVALUATIVE/REFLECTIVE : l'organisation examine la portée et l'impact de ses propres opérations et s'ajuste si nécessaire

Deuxième axe : le développement d'actions encourageant l'expression du point de vue des enfants, adolescents et leur entourage

	Actions	Evaluation	Partenaire.s hypothétique.s	Temporalité
1	Soutenir les partenaires à développer des initiatives au sein de leur institution/dans leur travail quotidien	Nombre d'initiatives soutenues		2022-2024
2	Créer des opportunités pour soutenir la prise de parole des jeunes et de leur entourage au sein de journées organisées par le réseau et ses partenaires	Nombre d'opportunités créés	Similes Psytoyens RSK	2022-2024
Idées : <ul style="list-style-type: none"> – Intervention à des colloques – Alimentation des débats au CRK – Appel à témoignage – Etc. 				
3	Suivre l'actualité et soutenir le développement de la pair-aidance		UMONS	2022-2024
Idée : réaliser une foire aux questions sur le site du Réseau Santé Kirikou contenant des questions fréquentes relatives à la pair-aidance.				
4	Proposer des formations en fonction des besoins des jeunes et soutenir les processus d'empowerment	Nombre de formations	DGDE SDJ	2023
Plus les jeunes auront des connaissances, plus ils seront outillés pour s'engager dans des processus participatifs. Exemple : <ul style="list-style-type: none"> – Formation relative aux droits des jeunes – Formation relative à la prise de parole des jeunes 				



<ul style="list-style-type: none"> - Focus-groupes - Tables rondes 				
5	Proposer et soutenir la désignation d'ambassadeurs « jeune » au sein des institutions	Existence et soutien d'ambassadeurs	Partenaires	2024
<p>L'idée est que des jeunes puissent devenir « ambassadeurs jeune » afin de s'exprimer et relayer la parole des autres jeunes lors de comités d'usagers, de conseils d'usagers et d'assemblées d'usagers.</p> <p>Objectif : réunir une assemblée d'ambassadeurs jeunes</p>				

Troisième axe : le développement d'initiatives garantissant la participation active des enfants, des adolescents et leur entourage (micro, méso, macro)

Niveau MICRO				
	Actions	Evaluation	Partenaire.s hypothétique.s	Temporalité
1	Proposer la distribution aux jeunes d'une brochure explicative dès le premier contact au sein d'une institution ou chez un professionnel du soins	Distribution effective		2022-2024
2	Proposer la réalisation et l'utilisation d'un plan de crise en co-construction avec le jeune + évaluation	Utilisation effective du plan de crise		2023-2024
<p>Il s'agit, tout comme dans le réseau pour adulte, de prévoir un document, un plan, qui indique les personnes dont le jeune a besoin en cas de crise, mais également des signes précédents la crise et des éléments/ressources qui peuvent être mobilisés dans une telle situation. Le but est réellement de permettre au jeune d'exprimer ce dont il a besoin à l'avance, de réfléchir et de participer à son parcours de soins.</p>				
3	Proposer l'utilisation d'un plan de soins individualisé en co-construction avec le jeune + évaluation	Utilisation effective du plan de soins individualisé		2023-2024
<p>Un plan de soins individualisé permet une organisation des soins plus participative. Cela aide le jeune et son entourage à réfléchir avec le professionnel aux objectifs à atteindre dans le parcours de soins (qui, quoi, quand, comment). Ces derniers sont bien entendus réévalués et peuvent, comme mentionné précédemment, être contredit à tout moment si nécessaire. Le cœur de ce plan de soins est la discussion. Le jeune et ses proches reçoivent chacun copie du document.</p>				

Niveau MÉSO					
Actions		Evaluation	Partenaire.s hypothétique.s	Temporalité	
1	Soutenir et s'inscrire dans des projets initiés sur le territoire de la province	Nombre effectif de projets + temps consacré à ces projets	Service Droit des Jeunes	2022-2024	
<p>De 2022 à 2024, la coach participation participera :</p> <ul style="list-style-type: none"> – À l'appel à projet 2022-2024 : « La santé mentale, il faut qu'on en parle ! » du Service Droit des Jeunes Namur-Luxembourg : Plusieurs jeunes ayant témoigné lors du précédent projet (recherche-action « Quels sont les freins au droit à la santé mentale du jeune ? » et capsules vidéos relatives à la stigmatisation, le manque d'information, la solitude et le secret professionnel) ont indiqué qu'ils souhaitent devenir eux-mêmes des « intermédiaires » par rapport aux autres jeunes en témoignant, en conseillant, en démystifiant le soin et la santé mentale. Ils souhaitent contribuer à la diffusion des capsules vidéo créées en allant directement à la rencontre des jeunes. <p>Pour répondre à leurs attentes et aller au-delà d'une simple diffusion en ligne des vidéos, le SDJ souhaite préparer et accompagner les jeunes qui le souhaitent à endosser un rôle actif, celui de témoin du vécu. Ceux-ci iront directement à la rencontre de leurs pairs pour entamer une démarche de déstigmatisation du soin en santé mentale et ainsi devenir des pairs-aidants.</p> <p>Dans un premier temps, un jeu d'animation sera imaginé et construit avec les jeunes pairs-aidants afin de préparer, d'amorcer, d'encadrer l'expérience de « témoin du vécu » ; les expériences de pair-aidance se dérouleront ensuite au départ de l'outil d'animation. »</p> <p>Objectif : création d'un groupe de témoin du vécu</p>					
2	Proposer aux partenaires un accompagnement pour l'organisation de focus groupes par thème (exemple harcèlement, phobie scolaire, etc.)	Aide effective à la réalisation de focus-groupes + multiplication		2022-2024	
3	Proposer et soutenir la désignation d'un ou plusieurs ambassadeur.s « jeune »	Existence et soutien d'ambassadeurs		2022-2024	
<p>Un jeune souhaitant avoir le rôle d'ambassadeur relayerait la parole des autres jeunes aux professionnels. Il s'agit de proposer un moyen pour les jeunes de s'exprimer au sein de comités, de participer à certaines réunions d'équipe (1x/mois par exemple).</p> <p>Perspective de développement : développer la création d'un label « ambassadeur » au sein des institutions et chez les professionnels de soins.</p> <p>Nécessité : adapter le fonctionnement actuel aux jeunes.</p>					



4	Proposer et soutenir la mise en place des comités d'usagers « jeunes » au sein des institutions		RSK SSM Couvin	2024
<p>Ces comités pourraient être le lieu d'échanges, de discussions autour de questions relatives aux soins de manière générale mais également des offres de service d'une institution, d'un professionnel de soins, etc.</p> <p>Cette idée trouve sa source dans une initiative du SSM de Couvin qui a pour projet de réunir un comité d'usagers jeunes. Il s'agit de réunir professionnels et usagers jeunes qui le souhaitent au sein d'une institution afin qu'ils puissent discuter de la vie en institution, faire des activités, donner leur opinion, co-construire des projets, etc.</p> <p>L'idée étant ensuite de permettre la création d'un conseil d'usagers jeunes.</p>				

Niveau MACRO					
Actions		Evaluation	Partenaire.s hypothétique.s	Temporalité	
1	Soutenir et s'inscrire dans des projets initiés sur le territoire de la province	Nombre effectif de projets + temps consacré à ces projets	Service Droit des Jeunes	2022-2024	
<p>1. En 2022 : la coach participation participera</p> <ul style="list-style-type: none"> – À l'appel à projet spécial covid : « Mes droits sont Covid' de sens » du Service Droit des Jeunes Namur-Luxembourg : Ce projet est une suite logique de la recherche-action réalisée par le Service Droit des Jeunes Namur-Luxembourg en juillet 2021, ainsi que de capsules-vidéos de sensibilisation réalisées par des jeunes pour des jeunes. Le SDJ constate, en effet, que les jeunes pointent une série de conséquences de la pandémie et des confinements répétés ; conséquences qui sont globalement peu médiatisées (en tout cas moins que celles qui touchent les adultes et les secteurs économiques) voire sous-estimées. L'action envisagée est la réalisation d'un documentaire vidéo illustrant – au départ de témoignages des jeunes et d'une rédaction participative – l'engrenage de ces différentes difficultés qui d'une part, affecte directement la santé mentale des jeunes, et d'autre part, contribue à rendre les droits des jeunes de plus en plus inaccessibles ou aléatoires. <p>Objectif : recommandations aux politiques</p>					
2	Accompagner à la création d'un réseau d'ambassadeurs « jeunes »	Existence et soutien d'ambassadeurs	Partenaires	2024	
<p>L'idée est que les ambassadeurs se réunissent afin de discuter des sujets qui les interpellent dans le réseau ou par rapport aux soins de manière générale. Le but final est qu'ils puissent se réunir en assemblée, discuter, voter, prendre des décisions et avoir une place au CRK pour ensuite faire remonter des recommandations directement aux politiques.</p> <p>La coach participation accompagnerait ainsi à la formation de ces jeunes.</p> <p><u>Prolongement de l'action</u> : envisager les possibilités et soutenir l'existence d'une assemblée d'ambassadeurs qui se réunit de manière ponctuelle</p>					

Quatrième axe : le développement d'initiatives visant à renforcer la sensibilisation des professionnels à la participation des enfants, des adolescents et leur entourage

Action interne au RSK				
	Actions	Evaluation	Partenaire.s hypothétique.s	Temporalité
1	Animer le groupe de travail « Participation » + les sous-groupes relatifs à des actions spécifiques	/	/	1x/mois
<p>Il s'agit de poursuivre le travail déjà entrepris depuis 2019 et de considérer le GT participation comme étant le lieu de départ des actions qui tendent à la participation active des enfants, des adolescents et de leur entourage et son approfondissement.</p> <p>À titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GT Participation « général » : environ 5 réunions par an - Sous-groupes/tables rondes : environ 10 par an en fonction des besoins 				

Actions externes au RSK				
1	Mettre ses services à disposition des partenaires relativement à la participation	Existence de la brochure + nombre de services offerts		2022-2024
<p>La réalisation d'une brochure est prévue et proposera aux partenaires de requérir les services de la coach participation. Il s'agit réellement d'un service aux équipes afin de faire réfléchir sur les enjeux de participation des enfants, des adolescents et de leur entourage et ce, pour l'implémenter concrètement en fonction des réalités de chaque service, de l'expertise de chaque professionnel et bien sûr, du public concerné.</p> <p>Par exemple, la coach participation proposera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à l'intégration de la participation au sein des services - Réfléchir à la mise en place d'un dispositif de participation pour un événement spécifique - Décliner des projets pédagogiques pour être accessibles aux enfants - Accompagner pour la réalisation de capsules-vidéos - ... 				
2	Proposer la désignation d'un référent participation dans chaque service	Ancrage de la notion de référent participation	/	2022-2024
<p>Par la désignation d'un professionnel référent participation dans chaque service, il pourrait être envisagé de réunir des conseils participation afin d'être au clair sur les actions mises en place et en projet au sein des services. Dans la mesure du possible, ce référent serait le professionnel pour qui la participation sera complètement dans ses compétences et celui qui assisterait aux formations à la participation, en littératie, etc. De cette manière, celui-ci pourrait ensuite insuffler la participation au sein de son service (effet boule de neige)</p>				

La désignation d'un référent professionnel en participation permettrait des réunions de concertation entre ambassadeurs et référents afin de discuter de l'organisation des soins au sein d'un service, mais également de prévoir des réunions entre tous les ambassadeurs et référents du réseau.

Perspective de développement :

- développer la création d'un label « référent » au sein des institutions et chez les professionnels de soins.
- Créer un conseil de référents qui se réunit ponctuellement

Ce référent professionnel aura ainsi le rôle d'accompagnant des jeunes ambassadeurs.

3	Assister à des formations, webinaires, etc. pouvant aider de près ou de loin à la participation des enfants, des adolescents et de leur entourage. En 2022 : - Webinaire pair-aidance canada - une formation littératie en santé (culture-santé) : 21 et 22 mars 2022	Nombre de formations, webinaires, etc.		2022-2024
4	Proposer une relance et une réévaluation de la campagne d'affiches « que fais-tu de la parole des jeunes ? »	Relance effective de la campagne		2022-2024
5	Proposer l'organisation d'une ou de plusieurs journées/séminaires relatives à la participation à destination des partenaires		OEJAJ DGDE	2022-2024
6	Proposer différents modules de formation à destination des professionnels : participation, droit des jeunes, littératie en santé, etc.	Nombre de modules		2023-2024

OBJECTIFS POUR LE FUTUR

1. Co-construction du prochain plan d'actions (2025-2027) avec des enfants et des adolescents
2. Création d'un conseil de proches
3. Création des conditions pour favoriser l'émergence d'une association d'utilisateurs jeunes
4. Assemblée d'utilisateurs mineurs se réunissant ponctuellement
5. Présence d'un représentant d'utilisateurs au sein du CRK
6. Présence d'un représentant de proches au sein du CRK